
Les Canadiens français et leur enrôlement dans la guerre de Sécession américaine : une autre dimension de leur migration aux États-Unis¹

Jean Lamarre
Département d'histoire
Collège militaire royal du Canada

Charles Boucher a participé à la guerre de Sécession aux États-Unis. Né au Québec en 1840, il s'est enrôlé à Manchester (Michigan) le 28 février 1862 pour une période de trois ans et a reçu pour ce faire une prime de 33 \$. Assigné au 1^{er} régiment d'infanterie, compagnie K, de l'État du Michigan, il a participé le 26 juin 1862 à la bataille de Mechanicsville en Virginie. En septembre, son régiment s'est dirigé vers Antietam au Maryland pour y affronter l'ennemi. Toutefois, Charles Boucher n'a pas pris part à cet affrontement. Le 30 août 1862, lors de la seconde bataille de Bull Run, il fut tué au combat après seulement six mois de service. Il avait 22 ans².

Les Canadiens français qui ont combattu au sein de l'armée du Nord durant la Guerre civile américaine n'ont pas tous connu une fin aussi tragique. Toutefois, ce conflit armé, qui s'est déroulé entre

-
1. Je tiens à remercier Kira Zoellner pour son aide précieuse dans la collecte des données et Roch Legault pour ses commentaires et ses suggestions. Cet article s'inscrit dans un projet de recherche subventionné par le ministère de la Défense nationale du Canada.
 2. National Archives and Records Administration (NARA), Washington, D.C., *Records Relating to Volunteer Soldiers*, Dossier militaire personnel de Charles Boucher.

1861 et 1865, a nécessité l'enrôlement de quatre millions de soldats et a coûté la vie à plus de 600 000 personnes. Elle a profondément marqué la vie des combattants d'origine canadienne-française et celle de leurs proches.

Bien qu'il soit encore difficile de déterminer avec précision l'importance de la participation des Canadiens français, les estimations les plus réalistes évaluent leur nombre à près de 20 000 dans les armées de l'Union³. Ce nombre surprend d'abord par son importance, mais aussi parce qu'il s'agissait avant tout d'une guerre étrangère dans laquelle les intérêts vitaux des Canadiens français n'étaient pas menacés (Lamarre, 1999 : 17).

Si la migration des Canadiens français en sol américain au cours du XIX^e siècle a donné lieu à de nombreuses études mettant en lumière le processus migratoire et l'insertion socioéconomique des migrants dans la société américaine (Ramirez, 1991 ; Roby, 1990 ; Weil, 1989), les divers aspects reliés à leur participation à cette guerre ont été, jusqu'à ce jour, négligés par nos historiens⁴. Cette situation n'est pas unique au Québec. L'historien américain Maris A. Vinovskis rappelait en 1990 que si les historiens américains du XIX^e siècle avaient très bien réussi à analyser l'impact du processus d'industrialisation sur la société américaine, ils avaient toutefois échoué à rendre compte de l'impact social de la guerre de Sécession sur ses participants et sur leur milieu de vie (Vinovskis, 1990 : 2-3). Depuis, des études américaines sont venues combler certaines lacunes (voir par exemple Paludan, 1996). Au Canada, les

-
3. Ce nombre inclut les Canadiens français qui séjournent ou résident aux États-Unis au moment où la guerre éclate. Le nombre exact de Canadiens français qui ont participé au conflit est toujours l'objet d'un débat qui, compte tenu de l'état des sources, risque de ne jamais se clore. Sur ce sujet, voir Winks, 1958 ; Jenkins, 1993 : 17-23 ; Lamarre, 1999.
 4. Yves Roby (1990 : 57-58) signale aussi cette faiblesse de l'historiographie. Notons toutefois les efforts de Lionel – A. Lapointe et de Édouard-Zotique Massicotte qui, dès 1936, ont publié une liste très partielle des noms des Canadiens français qui ont participé à la guerre. L'étude de Fortin (2000) analyse le traitement réservé à la guerre de Sécession par le journal *Le Pays*, un des rares journaux libéral canadien-français et favorable au Nord. L'étude la plus complète demeure celle de Winks (1960).

études sur la participation des Canadiens anglais à cette guerre ont été plus nombreuses depuis les années 1990 et permettent de mieux comprendre leur motivation et la nature de leur engagement (Marquis, 1998 ; Cogle, 1994 ; Jenkins, 1993 ; Brooks, 1991 ; Darroch, 1991). L'histoire de la participation canadienne-française à cette guerre reste encore à faire.

Or, la participation des Canadiens français à cette guerre, qui implique de quitter sa communauté pour s'enrôler dans l'armée fédérale, constitue en fait une autre dimension de leur migration vers les États-Unis au XIX^e siècle. Alors que des dizaines de milliers de Canadiens français se sont rendus aux États-Unis pour profiter des terres fertiles et des emplois engendrés par l'industrialisation, des milliers d'autres – parfois les mêmes – s'y sont dirigés pour profiter de la guerre et des soldes et primes alléchantes qu'elle pouvait leur procurer. L'objectif était le même, seule l'intégration socioéconomique différait. Dans les deux cas, les États du Nord recherchaient des travailleurs : d'une part, il s'agissait de travailleurs industriels ; d'autre part, de soldats.

Cette participation de soldats canadiens-français soulève de nombreuses questions. Quelles étaient leurs motivations à mettre leur vie en jeu dans une guerre, somme toute, étrangère ? Que savaient-ils des enjeux de la guerre ? Comment ont-ils été recrutés ? Comment se sont-ils intégrés dans l'armée du Nord ? Possédaient-ils une expérience militaire ? Comment ont-ils vécu la guerre au quotidien ? Ont-ils participé à la mobilité sociale au sein de l'armée ? Sont-ils revenus au Canada ou sont-ils demeurés aux États-Unis après la guerre ? Quel fut l'impact de leur engagement dans cette guerre, sur eux, sur leur famille et sur leur communauté d'origine ?

Dans le cadre de cet article, notre objectif n'est pas de répondre à toutes ces questions. Nous chercherons plutôt à déterminer la nature et les phases de l'enrôlement des Canadiens français, qu'ils résident au Canada, qu'ils soient de passage ou qu'ils soient établis aux États-Unis. Les rares études ayant traité de ce phénomène remontent à plus d'un demi-siècle et ne traitent que de la réalité canadienne-anglaise (Raney, 1923 ; Hamer, 1946). De plus,

elles n'ont examiné que le recrutement fallacieux, défini comme un recrutement réalisé sans le consentement explicite des individus ou sous de fausses représentations. Ces études n'ont pas touché l'enrôlement volontaire ni cherché à caractériser les diverses phases de cet enrôlement en fonction de la réalité sociomilitaire changeante qui prévalait aux États-Unis. Notre hypothèse veut que le début de la guerre ait stimulé l'enrôlement volontaire des Canadiens français attirés par l'aventure et par l'appât du gain à une période où le Québec⁵ traversait une période de difficultés économiques importantes. L'engagement au sein de l'armée fédérale se serait accentué au fur et à mesure que le gouvernement américain rencontrait des difficultés de recrutement sur son propre territoire et il se serait accéléré au moment où les autorités politiques américaines ont mis en place une série de mesures, incitatives d'abord, coercitives ensuite, qui ont eu pour effet d'augmenter la présence de recruteurs militaires professionnels au Québec et de stimuler le recrutement des Canadiens français.

Le dépouillement de journaux de l'époque, notamment *Le Canadien* de Québec et *La Minerve* de Montréal – deux journaux « conservateurs », reconnus pour être sympathiques aux revendications des Sudistes et critiques en regard des gestes posés par le gouvernement fédéral américain –, et l'analyse des dossiers militaires de participants canadiens-français nous ont permis de mieux connaître leurs expériences personnelles d'enrôlement volontaire et de recrutement fallacieux. Nous examinerons d'abord les débuts de la guerre de Sécession : les effectifs militaires nordistes en présence et les difficultés de recrutement auxquelles le gouvernement fédéral est rapidement confronté. Nous analyserons ensuite le volontariat canadien-français. Finalement, nous parlerons des mesures de recrutement prises par le gouvernement et de leur impact sur le recrutement des Canadiens français.

5. Pour plus de clarté, nous utilisons le terme Québec pour désigner le Canada Est.

LES DÉBUTS DE LA GUERRE DE SÉCESSION ET LES PROBLÈMES DE RECRUTEMENT

Le conflit fratricide qui s'amorce en avril 1861 et qui oppose les États du Nord et du Sud, a été, au départ, perçu par les Nordistes comme une guerre qui serait de courte durée. S'appuyant sur d'importants capitaux, sur une population de 21 millions d'habitants et sur une économie industrielle capable de s'adapter rapidement aux nouveaux besoins de la guerre, le Nord croyait en une victoire rapide. Le Sud était riche et comptait sur son excellente direction militaire, mais la région était peu industrialisée et parmi sa population de neuf millions d'habitants, près de quatre millions étaient des esclaves. Contre toute attente, le conflit dura quatre ans.

Au début des hostilités, les effectifs de l'armée régulière fédérale étaient insuffisants pour composer avec une rébellion de cette importance. Le 1^{er} janvier 1861, l'armée fédérale ne comprenait que 16 400 hommes disséminés le long des côtes du Pacifique, de l'Atlantique et de la frontière du nord (Lord, 1960 : 1). De plus, le gouvernement fédéral ne disposait d'aucun plan de mobilisation et peu d'États avaient préparé leurs effectifs militaires à une telle confrontation. Si bien que le 12 avril 1861, quand les Sudistes forcent l'évacuation du fort Sumter en Caroline du Sud, le président Lincoln, s'appuyant sur deux lois de milice datant de 1795 et de 1803, entreprend de regarnir les rangs de l'armée fédérale en appelant 75 000 hommes issus des milices des États. Il les rattache à l'armée fédérale pour une période de trois mois (Phisterer, s.d. : 3).

La réponse à cet appel est enthousiaste. Le début de la guerre suscite chez la population du Nord un mouvement spontané d'enrôlement afin de mâter ce que Lincoln considère alors comme une « rébellion » sudiste contre le gouvernement fédéral (Landon, 1920 : 255). Les États recrutent plus de 90 000 miliciens gonflés à bloc et prêts à se battre pour la cause de la liberté et pour sauvegarder l'Union (Griess, 1987 : 19). De plus, dès les premières semaines de la guerre, des dizaines de milliers de volontaires proposent leurs services, mais les autorités fédérales ne peuvent les accepter tous, faute de matériel et de structure adéquate pour les accueillir.

Le résultat des premières batailles est toutefois décevant pour le Nord. Les défaites des forces de l'Union à Bull Run le 21 juillet 1861, aux forts Henry et Donelson en février 1862, à Shilow en avril 1862 et la campagne de la Péninsule qui se déroule de juillet 1861 à juin 1862 infligent des pertes importantes en vies humaines à l'armée du Nord et obligent le gouvernement fédéral à réagir. Le 2 juillet 1862, le département de la Guerre reçoit l'autorisation de lever 300 000 nouveaux volontaires pour une période de trois ans (Lonn, 1951 : 436).

Cette nouvelle demande n'est toutefois pas accueillie avec autant d'enthousiasme que la première. La frénésie débordante manifestée au début du conflit s'était graduellement atténuée. Tant les élites politiques des États, à qui échouent la responsabilité de gérer cette nouvelle ponction, que la population des diverses communautés du Nord réagit de façon plus modérée à ces nouvelles directives. Cette situation est liée à plusieurs facteurs. D'abord, la guerre semble se prolonger indûment. Les fermiers du Nord, qui s'étaient enrôlés pour trois mois, sont réticents à se réengager, impatients qu'ils sont de revenir à la maison et d'entreprendre les moissons qui ne peuvent attendre. Les autres cultivateurs sont du même avis. Pour ces derniers, les exigences de la vie quotidienne ont graduellement repris le dessus sur la lutte idéologique et politique à être menée contre l'ennemi sudiste. Puis, la réalité militaire, associée au départ à une vie trépidante, pleine d'aventures et de défis, commence à indisposer de nombreux civils dont l'indépendance, la liberté et l'autonomie s'accordent mal avec la vie quotidienne régimentaire du combattant. Enfin, de nombreux problèmes logistiques, liés au manque de préparation et de planification militaires, ont pour effet de diminuer rapidement la qualité de l'hébergement, de l'alimentation et des soins médicaux dans les camps du Nord, rendant la vie militaire de plus en plus rebutante pour un nombre croissant de soldats. Tous ces éléments contribuent à freiner l'élan patriotique.

En fait, pour de nombreux Nordistes, la guerre a cessé d'être romantique. Elle est de moins en moins perçue comme une épopée qui se terminerait en apothéose par une victoire éclatante et par l'abolition de l'esclavage et de plus en plus comme une guerre

longue, féroce, profondément bouleversante, marquée par la mort de milliers d'Américains.

Dans ce contexte, le 4 août 1862, soit un mois seulement après l'appel du 2 juillet, le département de la Guerre, se basant sur la loi du *Militia Draft*, appelle 300 000 nouveaux miliciens pour servir au sein de l'armée nordiste. Chaque État a un quota à atteindre. Pour y arriver, on place les noms de tous les miliciens de l'État dans un baril et ceux dont le nom est pigé doivent se rapporter à l'armée fédérale qui offre un boni de 25 \$ à chaque milicien qui s'enrôle pour neuf mois et de 100 \$ à celui qui s'engage pour une période de trois ans. Tous peuvent toutefois éviter l'enrôlement s'ils arrivent à trouver un substitut qui, contre rémunération, prendra leur place (Geary, 1991 : 34).

Cette loi ne donnera pas les résultats escomptés. Le gouvernement ne recrute que 88 000 soldats (Lord, 1960 : 4), car les défaites – dont la deuxième bataille de Bull Run en août 1862 – et les importantes pertes en vies humaines refroidissent l'ardeur des recrues potentielles. Depuis le 2 juillet 1862 en effet, près de 75 000 soldats nordistes ont perdu la vie, sont blessés ou manquent à l'appel (Lord, 1960 : 4).

Dans de telles conditions, le recours à la conscription, dont les autorités politiques parlent de plus en plus ouvertement dans les officines du pouvoir à Washington depuis quelques mois, est perçue comme la seule solution. C'est ainsi que le 3 mars 1863, Washington vote la loi de la conscription, ce qui permet la sélection directe des troupes par le gouvernement fédéral et confie aux États la tâche d'atteindre les objectifs fixés en termes d'effectifs sans que ces derniers aient droit de regard quant aux modalités d'application de la loi. Ainsi, tout citoyen américain et tout étranger de sexe masculin ayant déclaré son intention de devenir citoyen, physiquement apte, âgé entre 20 et 45 ans, ont dorénavant l'obligation de s'inscrire et de servir pendant trois ans. Toutefois, la loi prévoit que tout individu peut éviter la conscription en déboursant une somme de 300 \$ à titre de commutation ou en fournissant un substitut (Lord, 1960 : 7).

Pour atteindre les quotas, les États, et dans une moindre mesure les communautés, organisent des campagnes de levée de fonds,

publics et privés, qui doivent servir à encourager l'enrôlement. C'est ainsi que les autorités étatiques et municipales arrivent à accorder aux recrues désireuses de s'enrôler un montant substantiel pouvant atteindre jusqu'à 300 \$, parfois plus⁶. Il n'était pas nécessaire que le volontaire réside dans l'État, il suffisait qu'il accepte de se présenter à un des bureaux de recrutement de l'État en question pour toucher la prime accordée. Il contribuait ainsi à atteindre le quota établi pour cet État par le gouvernement fédéral (Lord, 1960 : 7). Or, même la conscription n'a pas eu tous les effets escomptés, les conscrits refusent de se présenter. Le gouvernement lance donc d'autres appels en octobre 1863, puis en février, en mars et en juillet 1864. La population les reçoit avec une certaine indifférence.

Les efforts consentis par les différents ordres de gouvernement afin d'atteindre les quotas auront des conséquences non seulement en sol américain, mais aussi ailleurs⁷, notamment au Québec.

L'ENRÔLEMENT VOLONTAIRE DES CANADIENS FRANÇAIS

La participation des Canadiens français à la guerre de Sécession américaine se fait à l'intérieur d'un cadre juridique particulier. Rappelons qu'à cette époque le Canada n'a aucune compétence en matières de relations étrangères, car cette compétence relève du gouvernement de Londres. Or, dès le début des hostilités, la Grande-Bretagne avait voté une loi impériale (*United Kingdom Statutes, 24 Vict., c. 69*) qui stipulait clairement leur volonté de demeurer neutre dans ce conflit. Elle interdisait aussi à tout sujet britannique de prendre, sans permission de Sa Majesté, du service en pays étranger ou d'aider de quelque manière que ce soit des parties belligérantes étrangères, soit en participant à l'enrôlement, soit en fournissant du matériel de guerre, sous peine de saisie et d'emprisonnement (*Le Canadien, 27 mai 1861 : 2*).

6. Ces sommes d'argent augmentent au fur et à mesure que les difficultés de recrutement s'accroissent, elles atteignent 1 000 \$ dans certains cas.

7. Un recrutement particulier a été organisé en Europe pour attirer des candidats irlandais et allemands dans les rangs des armées du Nord.

Néanmoins, dès avril 1861, la guerre aux États-Unis suscite un mouvement spontané chez nombre de Canadiens français qui n'hésitent pas à violer la loi impériale et à franchir la frontière pour s'enrôler dans les armées du Nord. Dans son édition du 22 avril 1861, le journal *Le Canadien* rapporte que « beaucoup d'enthousiasme se développe au Canada pour le Nord et que déjà, 600 hommes de Québec sont partis pour Boston afin de s'enrôler dans l'armée des États-Unis » (*Le Canadien*, 22 avril 1861 : 5). Au même moment, la *Gazette* rapporte qu'un autre groupe important de Montréalais avaient quitté la ville pour Boston afin de s'enrôler dans l'armée du Nord (cité dans *La Minerve*, 20 avril 1861 : 3).

En effet, bon nombre de Canadiens français se présentent très tôt dans les bureaux d'enregistrement militaire situés dans les États du nord de la Nouvelle-Angleterre, le Maine et le Vermont, ainsi que dans l'État de New York et dans certains États du Midwest américain dont le Michigan et le Wisconsin. C'est notamment le cas de Jos S. Willet, 21 ans, originaire du Bic, qui s'enrôle volontairement dès le 28 mai 1861, soit seulement un peu plus d'un mois après le début du conflit, et qui est assigné au 2^e régiment d'infanterie du Maine ; de Joseph Paradis, 18 ans, originaire de la ville de Québec, qui s'enrôle le 16 juillet 1861 et qui est intégré au 5^e régiment d'infanterie du Michigan ; de Charles Bertrand, 21 ans, originaire de Rigaud, qui s'est engagé le 15 août 1861 et qui est assigné au 9^e régiment d'infanterie du Michigan⁸.

Ce mouvement spontané d'enrôlement de Canadiens français – qui se poursuit à un rythme variable durant toute la durée de la guerre – est aussi présent chez les Canadiens français immigrés aux États-Unis. Rappelons qu'en 1860, plus de 37 000 Canadiens français vivent en Nouvelle-Angleterre et plus de 9 000 dans l'État du Michigan, sans compter ceux qui résident ou qui séjournent dans l'État de New York et dans les autres états du Midwest américain (Vicero, 1968 : 275 ; Lamarre, 2000 : 37). Dans son édition du 25 septembre 1861, *Le Canadien* publie un article qui dit qu'un nombre important de Canadiens français installés à demeure depuis quelques

8. National Archives and Records Administration (NARA), Washington, D.C., *Records Relating to Volunteer Soldiers*, Dossiers militaires personnels.

années dans les villes frontalières – Plattsburg, Champlain, Chazy et Rouse's Point – de l'État de New York, se sont joints à l'armée du Nord. Le journaliste anonyme, qui avait séjourné quelque temps dans la région, précise que certains d'entre eux ont anglicisé leur nom depuis leur arrivée aux États-Unis afin de mieux s'intégrer à la société américaine : les Boisvert sont devenus des Greenwood, les Boismenu, des Smallwood, les Grandpré, des Widepark et les Oigny, des Olena. C'est d'ailleurs dans la famille de Raphaël Olena, établie à Chazy, New York, depuis 25 ans, que le journaliste recueille ses renseignements. Un des fils, Raphaël, âgé de 22 ans, né à Chazy, s'était enrôlé dès le début de la guerre dans le 16^e régiment de l'État de New York. Le journaliste indique que le fils avait combattu à Bull Run en juillet 1861 et qu'en septembre 1861, son régiment était en garnison à Alexandria, près de Washington (D. C.) avec la mission de défendre la capitale. Le journaliste souligne que Raphaël correspond régulièrement avec sa famille et leur envoie mensuellement sa solde de 17 \$ (*Le Canadien*, 25 septembre 1861 : 3).

D'autres Canadiens français établis aux États-Unis se sont enrôlés très tôt au sein des armées fédéralistes de Lincoln. Un article paru dans *Le Canadien* rapporte que le 9^e régiment du Massachusetts, créé le 11 juin 1861 à Boston, est composé d'un nombre important de Canadiens français qui travaillaient jadis dans une filature maintenant fermée à cause de l'impossibilité de s'approvisionner en coton (*Le Canadien*, 21 juillet 1862 : 2). Dès sa création, ce régiment est aussi envoyé vers Washington pour assurer la protection de la ville. Le 31 octobre 1862, *La Minerve* publie un article dans lequel on dit qu'un régiment du Vermont compte à lui seul plus de 100 Canadiens français (*La Minerve*, 31 octobre 1862 : 3)⁹.

9. Une situation semblable existe un peu partout dans les villes et villages du Maine, du Vermont, du Michigan et de l'État de New York.

LE RECRUTEMENT DES CANADIENS FRANÇAIS

À ce mouvement d'enrôlement volontaire, qui s'est déroulé des deux côtés de la frontière, s'ajoute une campagne de recrutement destinée aux Canadiens français du Québec. Dès le printemps 1861, *La Minerve* signale la présence de recruteurs américains qui sillonnent les villes et les villages à la recherche de nouvelles recrues pour l'armée du Nord (*La Minerve*, 27 avril 1861 : 2 ; 30 avril 1861 : 2). Ce type de recrutement est sévèrement condamné par certains observateurs qui le considèrent illégal, puisqu'il propose aux Canadiens français de violer la neutralité britannique ; immoral et malhonnête, puisque les recruteurs offrent aux Canadiens français infortunés des sommes d'argent qu'ils peuvent difficilement refuser. Certains journaux laissent sous-entendre que les autorités américaines, sans en être les premiers responsables, ne prennent pas tous les moyens pour décourager ce genre de pratique. Ces critiques obligent d'ailleurs le secrétaire d'État américain, William Henry Seward, à faire, en octobre 1861, une mise au point dans laquelle il soutient que « tout étranger qui est venu de lui-même dans un esprit de loyauté, offrir ses services à l'Union a été accepté ; mais il n'y en a point d'autres dans l'armée des États-Unis » (*Le Canadien*, 14 octobre 1861 : 2).

Or, à l'automne de 1861, des recruteurs industriels américains parcourent le territoire en proposant des emplois aux Canadiens français. Si la guerre avait perturbé sérieusement certains secteurs de l'économie du nord-est américain – c'était le cas, comme nous l'avons vu, du secteur manufacturier du coton où plusieurs filatures avaient fermé leurs portes, entraînant la mise à pied d'un nombre considérable de Canadiens français (*Le Canadien*, 6 mai 1861 : 2, 18 septembre 1861 : 2) –, par contre d'autres secteurs économiques comme l'industrie lainière et l'industrie minière ainsi que les secteurs reliés à l'industrie de guerre fonctionnent à plein régime et avaient besoin de nouveaux travailleurs pour remplacer ceux qui sont appelés à la guerre. On a maintes fois confondu les deux types de recrutement et les critiques faites à l'endroit du recrutement militaire nuisent souvent au travail des recruteurs industriels.

C'est donc dans une certaine confusion que le recrutement militaire se poursuit au Québec. Malgré le fait que des mises en garde soient régulièrement publiées dans les journaux en 1862 et en 1863 ordonnant aux Canadiens français de refuser les offres alléchantes des recruteurs militaires américains (*La Minerve*, 2 août 1862 : 2 ; *Le Canadien*, 16 avril 1863 : 2), il semble qu'un nombre important de Canadiens français aient accepté de plein gré leurs offres au cours de ces années. Si la présence des recruteurs militaires est décriée dans les journaux, on ne parle jamais d'arrestations ou de procès intentés contre eux.

À partir de juillet 1863, le recrutement américain en terre québécoise devient plus énergique. Au moment même où la conscription est imposée aux États-Unis et que les États offrent de fortes primes pour atteindre les quotas fixés, le recrutement s'effectue de manière plus insidieuse, car les recruteurs y voient une occasion d'empocher des sommes beaucoup plus importantes et n'hésitent pas à utiliser des moyens astucieux pour forcer les recrues à signer un contrat d'engagement. Misant sur la naïveté ou l'ignorance de certains Canadiens français, les recruteurs modifient à leur avantage les conditions monétaires assorties à la signature du contrat et ils encaissent une partie de ce qui, en principe, revenait au nouveau soldat.

Aux États-Unis, certains Canadiens français sont abordés directement. Dans plusieurs cas, les recruteurs ne cherchent pas à savoir si les individus ont la citoyenneté américaine ou s'ils ont entrepris des démarches pour l'obtenir (*La Minerve*, 19 janvier 1861 : 2). Par exemple, selon l'étude de l'historienne Ella Lonn, en juillet 1863, un Canadien français résidant à Louisville au Kentucky se plaint au consul du Royaume-Uni qu'il avait été enrôlé de force dans l'armée, même s'il avait en main tous les documents requis pour son exemption (Lonn, 1951 : 437). En 1864, *Le Canadien* et *La Minerve* publient plusieurs lettres de Canadiens français qui font état du recrutement forcé dont ils ont été l'objet et du mauvais traitement qui leur est réservé (*La Minerve*, 19 janvier 1864 : 2, *Le Canadien*, 2 mai 1864 : 2). En fait, nombreux sont ceux qui ont dû faire des démarches auprès des autorités en poste aux États-Unis pour d'obtenir les documents officiels pour prouver qu'ils sont bien

citoyens britanniques, tandis que d'autres, enrôlés de force, ont dû contacter leur famille demeurée au Canada pour qu'elle leur fasse parvenir une preuve de leur citoyenneté britannique (*Le Canadien*, 14 novembre 1864 : 1).

Au Québec, à partir de 1863, les recruteurs américains sont également plus nombreux et plus résolus et les moyens auxquels ils ont recours pour obtenir la signature des Canadiens français au bas des contrats sont souvent étonnants. Les journaux contiennent un nombre considérable d'articles afin d'attirer l'attention des lecteurs sur la présence de recruteurs avides d'argent. *Le Canadien* publie un article en avril 1863 qui met en garde son lectorat contre des recruteurs présents dans la ville de Québec et qui, sous prétexte de vouloir engager des débardeurs pour œuvrer dans les ports de la ville de New York, recrutent en fait pour l'armée du Nord (*Le Canadien*, 16 avril 1863 : 2 ; 13 juillet 1863 : 2). Ce même journal publie une lettre d'un Canadien français de la Pennsylvanie qui prévient ses compatriotes contre les promesses trompeuses des recruteurs américains. Lui-même s'était rendu aux États-Unis à la suite d'une promesse d'emploi. Une fois rendu, son salaire était si bas qu'il ne pouvait ni pourvoir à ses besoins ni se payer le billet de train pour le retour ; il ne lui restait qu'à s'enrôler (*Le Canadien*, 16 octobre 1863 : 2). La même situation prévaut, semble-t-il, en janvier 1864 alors que près de 150 Canadiens français sont recrutés pour travailler dans une mine près de Saint-Louis, Missouri, pour un salaire mensuel allant de 25 \$ à 30 \$. Rendus aux États-Unis, ils seront abandonnés par la compagnie minière. Réduits à la misère et ne pouvant défrayer le prix du voyage de retour, ils seront contraints de s'engager dans l'armée de l'Union (*Le Canadien*, 13 janvier 1864 : 2 ; 13 juin 1864 : 2).

Dans certains cas, les recruteurs utilisent des moyens excessifs. Les journaux de l'époque parlent de jeunes hommes qui, soumis aux effets de la drogue ou de l'alcool, avaient finalement signé leur engagement. D'autres avaient été littéralement enlevés pour ensuite être transportés inconscients aux États-Unis et, finalement, enrôlés de force dans les armées du Nord (*La Minerve*, 6 décembre 1863 : 2 ; *Le Canadien*, 15 mars 1865 : 2).

En principe, les recruteurs sont Américains, mais, dans certains cas, tout comme pour le recrutement industriel, ils engagent des Canadiens français pour atténuer les appréhensions de leurs compatriotes devenus de plus en plus méfiants. Louis Verbois, Michel Rochon et Hilaire Couture sont de ces recruteurs canadiens-français au service de l'armée de l'Union (*La Minerve*, 4 août 1864 : 2 ; *Le Canadien*, 21 décembre 1863 : 2 ; 4 juin 1864 : 2). En 1864, un d'entre eux écrit à un ami resté au Canada une lettre dans laquelle il parle de la façon de procéder des recruteurs : « Je suis encore aux États-Unis ; j'ai fait beaucoup d'argent grâce à nos toxons (sic) que j'ai engagés l'automne dernier pour faire du bois dans l'Ouest et que j'ai vendus à l'armée du Nord pour un bon prix » (*La Minerve*, 28 avril 1864 : 2).

Au fur et à mesure que le recrutement se fait plus incisif, les autorités policières réussissent à appréhender certains recruteurs et à les faire comparaître devant la justice. C'est le cas pour Georges Washington Waitt et Samuel Perry qui sont arrêtés en novembre 1863 à Québec (*Le Canadien*, 30 novembre 1863 : 2). Lors de son arrestation, Waitt avait en sa possession une lettre où il est dit qu'il pouvait recevoir une commission s'élevant jusqu'à 500 \$ pour chaque individu recruté. Des recruteurs américains seront arrêtés en 1864 et en 1865 et, malgré ces coups de filet, nombreux sont ceux qui continuent leurs activités au Québec. Ils défraieront régulièrement les manchettes des journaux jusqu'à la fin de la guerre.

* * *

Plusieurs Canadiens français ont donc participé activement à la guerre de Sécession américaine. Leur décision de quitter leur pays pour aller proposer leur service à l'armée fédérale constitue une façon de migrer vers le territoire américain au XIX^e siècle. En s'engageant dans une guerre étrangère opposant le Nord et le Sud des États-Unis, ils ont accepté de mettre leur vie en jeu.

Certains se sont enrôlés spontanément dès le début des hostilités, se rendant eux-mêmes dans les bureaux d'enregistrement, d'autres se sont engagés volontairement à la suite d'offres alléchantes des recruteurs américains présents sur le territoire

québécois. Cet engagement volontaire des Canadiens français du Québec peut s'expliquer de différentes façons : certains y ont vu une occasion d'améliorer rapidement leurs conditions de vie en touchant une solde et des primes d'enrôlement attrayantes ; d'autres ont été attirés par l'aventure et le spectaculaire associés à la guerre ; d'autres encore désiraient combattre pour la liberté et l'émancipation des esclaves. À ces raisons s'ajoutaient également les liens de parenté entre Canadiens français du Québec et Canadiens français des États-Unis et le désir des premiers de combattre aux côtés des seconds. Pour les Canadiens français immigrés aux États-Unis, la guerre de Sécession était une occasion de montrer leur patriotisme et leur réelle volonté de s'intégrer à la vie politique de leur pays d'adoption (Lamarre, 1999 : 16).

Par contre, d'autres Canadiens français ont été contraints de s'enrôler. Au fur et à mesure que le recrutement rencontre des difficultés chez les Nordistes, et particulièrement après l'imposition de la conscription en 1863, les recruteurs américains – et parfois canadiens-français –, profitant, d'une part, des conditions économiques particulièrement difficiles au Québec et, d'autre part, de l'augmentation des primes consenties aux nouvelles recrues, adoptent des stratégies insidieuses pour amener des Canadiens français à signer un contrat d'engagement. L'usage de drogues et d'alcool et des promesses d'emploi factices ont permis aux recruteurs d'obtenir de meilleurs résultats tout en empochant des sommes appréciables.

Nous savons que certains recruteurs ont eu recours à ces stratégies insidieuses, mais nous pouvons nous demander si ce phénomène a été aussi important que les journaux l'ont laissé entendre. Compte tenu des sources utilisées, force est de nuancer nos conclusions. Il est fort possible que les élites, qu'elles soient religieuses ou politiques, aient cherché à amplifier l'importance du recrutement fallacieux et les mauvaises expériences vécues par les Canadiens français aux États-Unis afin de mettre en garde la population et d'enrayer les départs vers les États-Unis, un phénomène dont l'ampleur inquiétait déjà. Soulignons aussi que l'enrôlement volontaire ou forcé des Canadiens français était illégal et, dans un tel contexte, la meilleure façon de revenir au pays sans

subir de conséquences était de clamer à qui voulait l'entendre qu'on avait été recruté contre son gré. S'ils se sont déculpabilisés en agissant ainsi, ils ont par contre contribué à amplifier un phénomène de recrutement fallacieux qui, finalement, était peut-être marginal.

Bibliographie

- Brooks, Tom (1991), *British North Americans (Canadians) in the American Civil War*, Camp Chase, Gazette.
- Cogle, Jim (1994), *Canadian Blood, American Soil. The Story of Canada's Contribution to the American Civil War*, Fredericton, Civil War Heritage Society of Canada.
- Darroch, Lois E. (1991), « Canadians in the American Civil War », *Ontario History*, 83, 1 (mars), p. 55-61.
- Fortin, Philippe (2000), « Le journal *Le Pays* et la guerre de Sécession », Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal.
- Geary, James (1991), *We Need Men : the Union and the Civil War*, Dekalb, Illinois, Northern Illinois Press.
- Griess, Thomas E. (dir.) (1987), *The American Civil War*, Wayne, N.J., Avery Publishing Company.
- Hamer, Marguerite B. (1946), « Luring Canadian Soldiers into the Union Lines during the War between States », *Canadian Historical Review*, 57, 1 (mars), p. 150-162.
- Jenkins, Danny (1993), « British North Americans who Fought in the American Civil War », Mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa.
- Lamarre, Jean (1999), « La participation des Canadiens français à la Guerre civile américaine, 1861-1865 », *Légion* (septembre-octobre), p. 16-17.
- Lamarre, Jean (2000), *Les Canadiens français du Michigan*, Sillery, Septentrion.
- Landon, Fred (1920), « Canadian Opinion of Southern Secession, 1860-1861 », *Canadian Historical Review*, 1, 1 (mars), p. 255-266.
- Lapointe, Lionel-A., et Édouard-Zotique Massicotte (1936), *Bulletin de recherches historiques*, 42, p. 684-686.
- Lonn, Ella (1951), *Foreigners in the Union Army and Navy*, Baton Rouge, La., Louisiana State University Press.
- Lord, Francis A. (1960), *They Fought for the Union*, Harrisburg, Penn., Stackpole Company.
- Marquis, Greg (1998), *In Armageddon's Shadow, the Civil War and Canada's Maritimes Provinces*, Halifax, McGill-Queen's University Press.
- Paludan, Phillip S. (1996), *A People's Contest. The Union and Civil War, 1861-1865*, Lawrence, Kansas, University Press of Kansas.
- Phisterer, Frederick (s.d.), *Statistical Record of the Armies of the United States*, New York, The Blue and the Gray Press.
- Ramirez, Bruno (1991), *Par monts et par vaux. Migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal, Boréal.
- Raney, William F. (1923), « Recruiting and Crimping in Canada for the Northern Forces, 1861-1865 », *Mississippi Valley Historical Review*, X (juin), p. 21-33.
- Roby, Yves (1990), *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Septentrion.

- Vicero, Ralph D. (1968), « Immigration of French Canadians to New England, 1840-1900 : a Geographical Analysis », Thèse de doctorat (géographie), University of Wisconsin.
- Vinovskis, Maris A. (dir.) (1990), *Toward a Social History of the American Civil War. Exploratory Essays*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Weil, François (1989), *Les Franco-Américains*, Paris, Belin.
- Winks, Robert W. (1958), « The Creation of a Myth : Canadian Enlistment in the Northern Armies during the American Civil War », *Canadian Historical Review*, 39 (mars), p. 24-40
- Winks, Robert W. (1960), *The Civil War Years. Canada and the United States*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.